

Paris, le 13 mars 2006 - n°38/D130

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Transports

Avant-projet de programme statistique 2007

page

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Secrétariat Général, Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et prospective 2

Fiches descriptives d'enquêtes 17

Réunion du 6 avril 2006

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Secrétariat Général

Direction des affaires économiques et internationales,
Service économie, statistiques et prospective (SESP)
et autres services, organismes et entreprises concernés

1. Introduction :

Améliorer et développer l'offre de statistiques

L'amélioration et le développement de l'offre de statistiques dans le domaine des transports s'inscrivent dans le besoin d'ajuster cette offre aux demandes et interrogations actuelles, qui peuvent, pour certaines opérations revêtir un caractère obligatoire (règlement européen), mais aussi d'expertise de cette offre, expertise qui entraîne une remise à plat de certaines opérations.

La réflexion sur le système actuel d'observation statistique porte essentiellement sur deux opérations : les enquêtes annuelles auprès des entreprises (EAE) et le dispositif de suivi du parc de véhicules. La rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise porte sur l'amélioration des procédures d'échantillonnage et l'adaptation du questionnaire sectoriel en collaboration avec les professionnels. Cette rénovation, sur la base des travaux engagés en 2005, portera sur l'enquête qui se déroulera en 2006 (sur les résultats 2005). Le dispositif d'observation sur les entreprises du secteur sera enrichi par des premiers travaux sur les groupes de deux façons : par la mobilisation des sources statistiques disponibles au sein de l'Insee (sur les liaisons financières entre entreprises, LIFI), mais aussi par l'analyse de quelques monographies (travaux sur le profilage des groupes en collaboration avec l'Insee). La connaissance du parc de véhicules sera améliorée en 2006 à partir des travaux d'appariement entre les données du fichier central des automobiles et les données sur les contrôles techniques (UTAC).

L'audit de l'offre de statistiques mené en 2005 conduit à redéfinir le dispositif d'observation du Transport routier de voyageurs (TRV). Les travaux en 2006 consisteront à redéfinir les besoins d'information, en partenariat avec les professionnels et de proposer pour 2007 un nouveau dispositif de mesure de l'activité sur ce champ en remplacement de l'enquête TRV. L'audit en 2006 portera sur le dispositif de suivi des prix dans le domaine du transport aérien de voyageurs en collaboration avec l'Insee et la DGAC, à partir des premiers travaux réalisés par la DGAC en 2005. L'expertise menée en 2004 a conduit à abandonner l'enquête d'opinion menée auprès des entreprises du transport routier de marchandises à la fin 2005. Elle sera remplacée début 2006 par une l'intégration du secteur des transports dans l'enquête de conjoncture « Services » effectuée par l'Insee, les questions spécifiques au secteur ayant été définies au sein du SESP en partenariat avec les professionnels.

De nouvelles opérations, en cours d'élaboration, ont trait à l'observation de la mobilité des ménages et à la mise en place d'un suivi des prix sur des champs actuellement non couverts. Les travaux de préparation de l'enquête nationale transport qui se déroulera en 2007 (précédente en 1994) sont menés conjointement avec l'Insee et l'Inrets. Les travaux préparatoires sont entrés au début 2005 dans une phase active. Annoncée dans le programme à moyen terme de la formation « Démographie, conditions de vie ». Cette enquête vise à décrire tous les déplacements, quels qu'en soient le motif, le mode de transport, la longueur... Des extensions régionales seront réalisées en Bretagne, Languedoc-roussillon, en Ile de France et certainement dans le Nord-Pas de calais et en Midi-Pyrénées

L'enquête sur l'innovation (CIS 4) s'est réalisée en 2005. Cette enquête qui n'est pas spécifique au transport concerne l'ensemble des secteurs, elle a été réalisée par le SESSI (Ministère de l'industrie). La diffusion des premiers résultats sera effectuée en 2006.

Les travaux pour la mise en place de nouveaux indices de prix, suite au règlement européen, devraient déboucher sur la mise en production d'un indice de prix pour le fret aérien, et la définition

d'un indice de prix pour le transport maritime. Les travaux sur le développement d'indices pour les secteurs de la manutention et de l'entreposage seront effectués en 2008.

Deux nouvelles enquêtes seront engagées en 2006. La première porte sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers, la précédente enquête ayant été menée en 2001. La seconde enquête porte sur les conditions de travail des conducteurs routiers, enquête qui s'inscrit dans les travaux menés en commun avec la DGMT (Direction générale de la mer et de transports).

Valorisation et diffusion des résultats des opérations

Deux enquêtes lourdes menées en 2004 ont donné lieu à la présentation de premiers résultats début 2006, il s'agit de l'enquête sur les déterminants logistiques des choix modaux et de l'enquête transit.

Les travaux de collecte de l'enquête « envois – chargeurs – opérateurs » (enquête ECHO) se sont terminés en 2005. Ils ont permis de recueillir, auprès des chargeurs et autres opérateurs de la chaîne de transport, les informations essentielles relatives aux déterminants logistiques du choix modal et aux caractéristiques des envois. Les premiers résultats ont été présentés début 2006.

Les résultats de l'enquête « Transit », composante française de l'opération d'observation des flux de marchandises en transit terrestre et franchissant les barrières alpine et pyrénéenne ont donné lieu à une à une première publication début 2006 (SESP en bref). L'enquête s'est déroulée de février 2004 à mars 2005. Pour la partie routière, il s'agit du renouvellement des enquêtes dites « Transit » déjà menées en 1992-1993 et 1999. La partie ferroviaire de l'enquête est en cours de traitement.

Les premiers travaux visant à améliorer l'évaluation du parc de véhicules en service, à partir du fichier central des automobiles (FCA), ont été réalisés en 2005 à partir des informations en provenance du contrôle technique pour faire la part, à l'aide d'informations extérieures, des véhicules enregistrés dans le FCA mais dont tout porte à croire qu'ils ne sont plus en état de rouler. Un appariement sur l'ensemble des données individuelles sera effectué pour mesurer le parc au 1^{er} janvier 2006, ces résultats seront diffusés en mai 2006.

De même, après la mise en place de l'enquête pour le transport routier de marchandises, les travaux préparatoires à l'extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transport de marchandises se poursuivront en 2006 et 2007, pour le transport aérien, puis le transport maritime, l'entreposage et la manutention, de façon à être en mesure, le moment venu, de satisfaire aux dispositions de l'extension, en cours de discussion, du règlement sur les statistiques « court terme ». Les travaux sur le transport aérien débutés en 2005 donneront lieu à une phase de test en 2006. Le nouvel indice des prix du transport routier de marchandise, basé 100 au premier trimestre 2003, fondé sur la méthodologie des prestations représentatives a été rendu public en mars 2006

S'agissant de la circulation routière sur le réseau national (autoroutes et routes nationales), le « sondage de circulation », réédition de l'opération déjà menée en 1990 et en 1995 – 1996, qui consiste à compléter périodiquement les comptages permanents automatiques de la circulation (cf. ci-après 3.6.4.3 et 3.6.4.5) par un relevé manuel spécifique de la nationalité des véhicules et, pour les véhicules français, du département d'immatriculation, s'est terminé en octobre 2005. Les premiers résultats seront publiés à la fin du premier semestre 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes nouvelles ou rénovées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- Enquête Véhicules utilitaires légers (VUL)

L'enquête VUL est réalisée en général tous les cinq ans, en complément de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM), relative aux véhicules lourds. La prochaine enquête aura lieu en 2006 sur l'année 2005. Comme la précédente enquête réalisée en 2000, elle portera sur le trafic en kilomètres, la consommation de carburant, l'activité des possesseurs ou utilisateurs de ces véhicules utilitaires légers (i.e. de moins de 3,5 tonnes de charge utile), sur l'usage (professionnel ou non). L'enquête porte sur une description détaillée de l'utilisation des véhicules pour 2 jours d'une semaine donnée.

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus

- Enquête transport routier de voyageurs

L'Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (enquête d'intérêt général, obligatoire) (cf. 3.6.2.1), ne sera pas réalisée en 2006. Le rapprochement avec d'autres données démontre que l'enquête sous-estime fortement l'activité des autocars. L'année 2006 sera utilisée pour rénover cette enquête. Une enquête, plus légère, simplifiée, prendra sa place à partir de 2007. Pour sa partie sur l'activité des transports collectifs urbains en île de France (hors RATP), cette enquête sera remplacée par l'utilisation des statistiques disponibles auprès des autorités organisatrices.

L'enquête sera effectuée à intervalle régulier (supérieur à l'année). Sa vocation est en effet d'apporter une mesure des indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'activité du transport régulier et occasionnel (taux de remplissage, longueur moyenne des trajets, kilométrages parcourus par voyageurs...).

2.3. La révision des nomenclatures d'activités et de produits

Le projet de structure détaillée de la nouvelle nomenclature d'activités européenne NACE rév. 2 est définitif. Ce projet comprend environ 620 postes. La taille de la nouvelle NACE sera donc à la fois sensiblement supérieure à celle de la version actuelle (NACE rév 1.1) – 514 postes – et relativement comparable à celle de la NAF rév. 1 actuelle qui comporte 712 postes. La France est en cours de finalisation d'une nomenclature française (NAF rév. 2) qui sera totalement articulée sur la nomenclature européenne (ajout d'un cinquième caractère à la nomenclature européenne).

Les postes plus fins de la nomenclature française ont donné lieu à des échanges avec les professionnels des secteurs considérés en 2005. Les travaux concernant la nomenclature des produits n'ont pas encore débuté.

L'état actuel des travaux sur la nomenclature dans les transports

La nomenclature européenne apporte une réelle amélioration de la nomenclature en distinguant pour les différents modes de transport une distinction voyageurs / Marchandises.

La nomenclature française sera plus fine que la nomenclature européenne. Elle reprend l'essentiel des catégories qui existent dans la NAF actuelle à l'exception de deux distinctions : celles concernant le transport maritime qui distingue actuellement le transport côtier du transport maritime et la distinction pour le secteur aérien entre les vols réguliers et non réguliers. Ces distinctions seront précisées dans la nomenclature des produits.

NACE 2		Intitulés NACE 2	DETAILS FR	Intitulés détails	APE actuelle	Remarques
491	49.10	Passenger rail transport	49100		601Z	
492	49.20	Freight rail transport	49200		601Z	
493	49.31	Urban,suburban or metropolitan area passenger land transport	49310	Transports routiers de voyageurs Transports urbains de voyageurs	602A	
493	49.32	Taxi operation	49320		602E	
493	49.39	Other passenger land transport	49391	Transports routiers de voyageurs Transports routiers réguliers de voyageurs	602B	
			49393	Transports routiers de voyageurs Autres transports routiers de voyageurs	602G	
			49392	Transports routiers de voyageurs. Téléphériques, remontées mécaniques	602C	
494	49.41	Freight transport by road	49413	Transports routiers de marchandises Transports routiers de marchandises de proximité	602L	
			49411	Transports routiers de marchandises Transports routiers de marchandises interurbains	602M	
			49412	Transports routiers de marchandises Location de camions avec conducteur	602P	
494	49.42	Removal services	49420		602N	
495	49.50	Transport via pipelines	49500		603Z	
501	50.10	Sea and coastal passenger water transport	50100		611A, 611B	La distinction maritime et côtier disparaît, apparaîtra dans la nomenclature des produits
502	50.20	Sea and coastal freight water transport	50200		611A, 611B	
503	50.30	Inland passenger water transport	50300		612Z	
504	50.40	Inland freight water transport	50400		612Z	
NACE 2		Intitulés NACE 2	DETAILS FR	Intitulés détails	APE actuelle	Remarques
511	51.10	Passenger air transport	51100	Transports aériens Transports aériens réguliers	621Z	La distinction régulier non régulier disparaît, apparaîtra dans la nomenclature des produits
				Transports aériens Transports aériens non réguliers	622Z	
512	51.21	Freight air transport	51210		621Z, 622Z	La distinction régulier non régulier disparaît
512	51.22	Space transport			623Z	
521	52.10	Warehousing and storage	52102	entrepotage non frigorifique	631E	
			52101	entrepotage frigorifique	631D	
522	52.21	Service activities incidental to land transportation	52210		632A	
522	52.22	Service activities incidental to water transportation	52220		632C	
522	52.23	Service activities incidental to air transportation	52230		632E	
522	52.24	Cargo handling	52241	Auxiliaires de transport_Manutention portuaire	631A	
			52242	Auxiliaires de transport_Manutention non portuaire	631B	
522	52.29	Other transportation support activities	52291	Organisation de transport de fret_Messagerie, fret express	634A	
			52292	Organisation de transport de fret_Affrètement	634B	
			52293	Organisation de transport de fret _Organisation des transports internationaux	634C	
531	53.10	Postal activities				
532	53.20	courier activities				

Transposition de la nomenclature NAF 93 (APE) dans la nouvelle nomenclature internationale Nace2

3. Opérations répétitives

3.1. Travaux intermodaux

3.1.1. Enquête annuelle d'entreprise (enquête d'intérêt général, obligatoire).

Cette enquête est réalisée par le SESP auprès d'environ 15 000 entreprises des différents secteurs des transports
Les volets sectoriels ainsi que le plan de sondage a été revu pour l'enquête 2006 (cf. partie 2.2 ci-dessus).

3.1.2. Système d'information sur les Transports (cf. 2.2 ci-dessus).

Volet Marchandises (SITRA-M)

La banque de données actuelle sur les flux de marchandises (SITRA-M) est alimentée à partir des fichiers du SESP, de la SNCF, de Voies navigables de France (VNF) et des Douanes.

Autres volets

Les travaux visant à l'élargissement de la banque de données (volets « séries longues », « voyageurs ») se poursuivront sur 2006.

3.1.3. Statistiques sur les accidents de transport de matières dangereuses par voies terrestres

Synthèse statistique réalisée par la direction des transports terrestres (DTT), à partir des comptes rendus relatifs aux accidents de transport de matières dangereuses par route, rail ou voie navigable intérieure.

3.1.4. Enquête trimestrielle sur les prix des services de transport

Réalisée actuellement par le SESP dans le transport fluvial et dans le transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, non obligatoire) par suivi des prix de prestations représentatives.

3.2. Transports aériens

3.2.1. Dispositif annuel d'information concernant les compagnies aériennes françaises.

Réalisée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) sur les trafics (passagers, fret et poste), l'utilisation de la flotte et les effectifs.

3.2.2. Exploitation mensuelle et trimestrielle des formulaires d'aérodromes.

Réalisée par la DGAC sur les trafics locaux et les renseignements techniques concernant les mouvements d'appareils.

3.2.3. Résultats mensuels provisoires des principales compagnies françaises et des principaux aéroports.

Exploitation réalisée par la DGAC sur les trafics (passagers, fret et poste).

Le système de collecte et de diffusion de ces informations est en cours d'évolution vers une collecte automatique des informations exploitées pour aboutir à la connaissance des flux en fonction de l'origine et de la destination des passagers.

3.3. Transports maritimes

3.3.1. Base de données portuaires

Gérée par la direction du transport maritime, des ports et du littoral (DTMPL), elle concerne l'activité des ports maritimes de commerce métropolitains et d'outre-mer, navires, escales, marchandises et passagers transportés. C'est à partir des données de cette base que la France satisfait aux obligations résultant de la directive 95/64/CE du Conseil de l'Union européenne du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer.

3.3.2. Base de données sur la flotte de commerce française

Consistance de la flotte de commerce sous pavillon français, par type de navire et armateur, statistiques élaborées par la DTMPL.

3.3.3. Enquête sur les activités de l'armement français

Exploitation par la DTMRP d'une enquête réalisée par Armateurs de France auprès de

l'armement français ; elle permet d'estimer des tonnes-milles pour le pavillon français et les navires affrétés.

3.3.4. Personnel de la marine marchande

Exploitation de documents administratifs, réalisée par la direction des affaires maritimes (DGMT- DAM) : répartition des effectifs par âge, emploi, qualification, secteur d'activité.

3.3.5. Emploi maritime au commerce

Enquête réalisée par la DAM auprès des principales entreprises françaises de transport maritime. Répartition des effectifs de marins français et étrangers par secteur d'activité, registre d'immatriculation, nationalité, nature du contrat et qualification. Cette opération fait l'objet, actuellement, d'un réexamen.

3.4. Transports fluviaux

3.4.1. Statistiques du trafic de la navigation intérieure

Exploitation annuelle réalisée par les Voies navigables de France (VNF) à partir des déclarations de chargement : trafics des bateaux selon les sections de voies navigables et les ports.

3.4.2. Situation de la flotte de bateaux de navigation intérieure en exploitation

Bases de données VNF et DGMT : ventilation des bateaux par catégorie, âge, tonnage, puissance.

3.4.3. Enquête semestrielle auprès des artisans bateliers

Collecte semestrielle réalisée par VNF sur l'activité et les coûts d'exploitation des artisans bateliers.

3.4.4. Dénombrement du personnel marinier

Informations annuelles diffusées par le SESP, à partir de données de VNF, de la Caisse nationale de retraite de la batellerie et de l'URSSAF Batellerie.

3.4.6. Enquête sur le tourisme fluvial

Enquête réalisée par VNF sur l'activité des loueurs de bateaux de plaisance, des sociétés de bateaux-promenades et des sociétés de bateaux-hôtels.

3.5. Transports ferroviaires et remontées mécaniques

3.5.1. Statistiques concernant la SNCF

Effectifs, matériel, énergie consommée, accidents, trafic commercial (fret et passagers)

3.5.2. Statistiques concernant Réseau Ferré de France

RFF fournit à partir de 2005 des données sur les flux de transport sur le réseau ferroviaire types de trains, information par segment de réseau.

3.5.3. Fichier informatique des remontées mécaniques

Exploitation annuelle réalisée par la direction générale de la mer et des transports (DGMT) – (service technique des remontées mécaniques et des transports guidés).

Fichier technique : classification des appareils selon leurs caractéristiques techniques.

Fichier trafic : trafic passagers ; jours de fonctionnement ; tarif saison hiver et saison été (collecte pour environ 2 800 appareils sur 4 000).

3.6. Transports routiers

3.6.1. Transports routiers de marchandises

3.6.1.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises

(enquête d'intérêt général, obligatoire)

Enquête hebdomadaire par sondage et par voie postale réalisée par le SESP auprès des propriétaires de camions de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) et de tracteurs routiers (80 000 questionnaires environ par an), pour mesurer le trafic et les transports tant pour compte d'autrui que pour compte propre effectués par les véhicules à moteur immatriculés en France (de moins de 15 ans d'âge). C'est en 2002 que la limite inférieure de taille des camions est passée de 3 tonnes de charge utile (borne incluse) à 3,5 tonnes de PTAC (borne exclue, en cohérence avec le seuil d'accès à la profession de transport routier, au niveau européen).

- 3.6.1.2. Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers des entreprises de transport routier par exploitation des disques de chronotachygraphe
(enquête d'intérêt général, non obligatoire)
Opération de collecte et traitement statistique de disques de chronotachygraphe pilotée par le SESP, avec exploitation des disques de chronotachygraphes de 750 conducteurs par trimestre. Ces données seront en partie récupérées par voie électronique pour les nouveaux chronotachygraphes à partir de 2006
- 3.6.1.3. Enquête annuelle sur la durée du travail et les rémunérations des conducteurs routiers
Complémentaire de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par exploitation des disques de chronotachygraphe (cf. 3.6.1.2).
- 3.6.1.4. Enquête de conjoncture du SESP auprès des entreprises de transport routier de marchandises (enquête d'intérêt général, non obligatoire)
Enquête d'opinion trimestrielle réalisée par le SESP auprès de 1 800 entreprises : opinion des entreprises sur l'évolution récente et les perspectives de l'activité, des investissements, de l'emploi et de la trésorerie. Elle sera reprise par le département de la conjoncture de l'Insee à partir de 2006.
- 3.6.1.5. Enquête de conjoncture auprès de la messagerie
Enquête trimestrielle réalisée par le SESP, auprès de 28 entreprises ou groupes d'entreprises : évolution passée de l'activité, en volume (nombre d'envois et tonnage) et en valeur (chiffre d'affaires). Questionnaire remanié fin 2003 pour mieux répondre à la demande de la profession.
- 3.6.1.6. Dépouillement statistique des résultats d'examen d'attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport
Dépouillement réalisé par la direction générale de la mer et des transports (DGMT) : nombre de candidats présentés et reçus.
- 3.6.1.7. Etat statistique sur l'utilisation des titres administratifs de transport.
Exploitation réalisée par la DGMT des états trimestriels des autorisations délivrées et restituées.
- 3.6.1.8. Exploitation des comptes-rendus accompagnant les autorisations multilatérales
Réalisée par la DGMT pour la CEMT : tonnes, tonnes-kilomètres, relations.
- 3.6.1.9. Aides de l'Etat aux regroupements d'entreprises de transport routier de marchandises – Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC)
Bilan annuel réalisé par la DGMT.
- 3.6.1.10. Dépouillement statistique des réunions des commissions des sanctions administratives et des sanctions prises par les Préfets à l'encontre des transporteurs routiers
Réalisé par la DGMT (organisation et animation des contrôles).
- 3.6.1.11. Enquête sur les résultats des contrôles du transport routier sur route et en entreprise
Réalisé par la DGMT. (organisation et animation des contrôles).
- 3.6.1.12. Tableau de bord de l'emploi et de la formation du groupe AFT-IFTIM
Enquête sur l'emploi et la formation dans la branche transport (au sens de la convention collective) réalisée annuellement auprès de 2000 établissements (y compris de transport routier de voyageurs).

3.6.1.13. Enquête de conjoncture de la Banque de France

Enquête mensuelle sur les opinions des transporteurs routiers de marchandises et des chefs d'entreprises de déménagement recueillies par téléphone (450 tous les mois) sur l'activité, les prix, les effectifs, la trésorerie.

3.6.2. Transports urbains et routiers de voyageurs.

3.6.2.1. Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (enquête d'intérêt général, obligatoire)

Enquête hebdomadaire par sondage réalisée par voie postale par le SESP auprès de propriétaires d'autobus et d'autocars, hors RATP et autobus de province (véhicules de transport en commun de plus de 9 places assises ; environ 13 000 questionnaires par an) : parc en service, voyageurs transportés par nature du service. Cette enquête ne sera pas effectuée en 2006, année qui sera utilisée pour rénover l'enquête.

3.6.2.2. Transports publics urbains de province

Exploitation annuelle, réalisée par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) en liaison avec les CETE, des cahiers d'information remplis par les autorités organisatrices et les exploitants : structure des réseaux, parcs, effectifs, trafics, tarifs, résultats financiers. Opération menée en partenariat avec l'Union des transports publics (UTP) et le Groupement des autorités responsables de transport (GART).

3.6.2.3. Transports collectifs non urbains de province

Réalisée par le CERTU auprès des départements, avec le concours des CETE : offre de transport, organisation et usage des services, dépenses des départements, modernisation des réseaux. Opération menée en partenariat avec l'Association des départements de France (ADF).

3.6.2.4. Statistiques annuelles concernant la RATP

Effectifs, matériel, réseaux (autobus et réseau ferré), voyageurs, voyageurs-kilomètres, véhicules-kilomètres.

3.6.2.5. Panel de conducteurs

Panel SECODIP de 3 300 automobilistes faisant l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de l'Observatoire de l'énergie et du SESP ; déclarations chaque quinzaine des panélistes : achats d'essence, kilométrage entre deux pleins, partage ville-route-autoroute.

3.6.2.6. Panel parc-auto

Panel SOFRES de 10 000 ménages, financé par l'ADEME, le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et, certaines années, la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) permettant l'observation annuelle des comportements automobiles des ménages : taux d'équipement, kilométrages annuels, consommation, structure du parc, achats.

3.6.2.7. Enquêtes sur les pratiques de déplacements en milieu urbain

Réalisées par les autorités organisatrices de transports urbains, avec le concours du CERTU, auprès des ménages : caractéristiques des ménages et de leurs déplacements, mode de transport utilisé, motifs des déplacements...

3.6.3. Parc : Fichier central des automobiles (FCA)

Le fichier central des automobiles (FCA) comprend les véhicules utilitaires et les voitures particulières. Il est géré par l'Association auxiliaire de l'automobile sous la responsabilité du SESP, à partir des contenus des cartes grises communiqués par le ministère de l'intérieur. Le FCA permet la réalisation d'exploitations statistiques (connaissance du parc et des immatriculations, données conjoncturelles sur le marché de l'automobile, base de sondage) mais est également utilisé à des fins administratives (établissement du parc d'intérêt national, du parc de réquisition militaire). Le FCA sera rapproché des données du contrôle technique afin de permettre d'améliorer son contenu et l'estimation du parc effectivement en service au

premier janvier 2006

3.6.4. Infrastructure et circulation routières

3.6.4.1. Identification du réseau national

Exploitation et mise à jour par les DDE du Système d'information connaissance du réseau routier (SIR) du SETRA /CSTR : caractéristiques du réseau national.

3.6.4.2. Recensement permanent de la circulation sur les routes nationales et les autoroutes non concédées

Réalisé par les DDE et les CETE, avec le concours de la direction de la sécurité et de la circulation routières : détermination du trafic par des compteurs automatiques permanents (1600) ou temporaires. Le SETRA est chargé des publications.

3.6.4.3. Indice national de circulation

Réalisé par le SETRA/CSTR à partir de données de comptages sur un échantillon de sites (250) et de périodes d'observation.

3.6.4.4. Recensement permanent de la circulation sur les autoroutes concédées

Réalisé par les sociétés d'autoroutes et l'ASF, aux péages sur les autoroutes fermées, et à partir des compteurs automatiques sur les autoroutes ouvertes : trafics par sections et tronçons.

3.6.5. Sécurité routière

3.6.5.1. Exploitation nationale du fichier des accidents corporels de la circulation routière, réalisée à partir des bulletins d'analyse d'accidents corporels (BAAC)

Réalisée par l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) à partir des procès-verbaux des BAAC (gendarmerie nationale et police nationale) : tous accidents corporels.

3.6.5.2. Sondages sur les vitesses, le port de la ceinture de sécurité et du casque

Réalisés par l'ONISR à partir d'enquêtes par sondages, quadrimestrielles (au moyen de radars ou de cinémomètres) sur un panel de points représentatifs ; intégration des résultats dans les bilans de circulation routière. L'utilisation du système informatisé de recueil des données (SIREDO) est en cours d'expérimentation.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le SESP poursuivra en 2006 son effort d'allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises.

La révision du questionnaire de l'EAE ainsi que les nouvelles modalités de sondage conduisent à une diminution légère de la charge statistique sur les entreprises. L'abandon du questionnaire sur les prix dans l'enquête TRM allège la charge de réponse des entreprises. L'information sur les prix sera dorénavant recueillie auprès d'un nombre beaucoup plus faible d'entreprises (400 entreprises) à partir de la méthodologie des prestations représentatives. L'enquête TRV est suspendue en 2006. Elle sera remplacée par une enquête demandant le recueil d'une information beaucoup moins lourde et sur un champ plus réduit en privilégiant les données administratives existant par ailleurs (pour le transport collectif urbain en île de France – hors RATP-).

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

Les travaux entrepris par le SESP pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques

disponibles sur l'emploi (en particulier les Déclarations Annuelles de Données Sociales) ont connu des premières réalisations et devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions. L'exploitation de la base Nostra de la Dares (offres et demandes d'emploi) au niveau régional est également envisagée.

Le SESP développe la mise à disposition des DRE de données conjoncturelles régionales. Après les flux trimestriels issus de l'enquête Transport Routier de Marchandises (TRM) (janvier 2005), les données trimestrielles issues de Sirène – Démographie (octobre 2005), celles d'Epure devraient pouvoir être transmises dès avril 2006. Le SESP investit également dans l'utilisation de l'application GRECO (Gestion Régionalisée des Entreprises de transport routier et des Contrôles), source administrative du MTETM. A partir de ce registre individuel de transporteurs, il est envisagé de proposer aux DRE des tableaux utilisables à des fins statistiques.

Un serveur de fichiers rassemble depuis mai 2005 les nombreuses données semi-agrégées (sous forme de fichiers excel) régulièrement mises à disposition des DRE, en attendant le développement et la mise en ligne d'une banque de données interrogeable à distance (BD-Inport).

Des indicateurs régionaux seront mis sous Internet, dans le cadre de BDL Internet (Base de Données en Ligne du SESP). Et un projet (SitraMI) d'accès des données SitraM par internet aboutira au cours du premier semestre 2006. Les DRE consultent, via l'Intranet du ministère (« SITRANET ») des informations de la banque de données SITRA-M relatives aux transports de marchandises et des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues des recensements de population de 1990 et 1999.

5.2. Aspects "environnement"

Le SESP développe le chapitre du rapport de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) consacré à l'environnement et aux externalités du transport, ainsi que, depuis 2004, des dossiers pluriannuels d'analyse économique des politiques publiques des transports intégrant une valorisation de ces externalités (émissions de CO₂,...). Le chapitre se compose principalement de séries statistiques ou de résultats d'enquêtes régulières pouvant faire l'objet d'une mise à jour annuelle. Son élargissement s'inscrit dans le cadre d'une fonction de « veille technologique » assuré par le SESP dans ce domaine, en liaison avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français de l'environnement (IFEN) et d'autres organismes spécialisés comme le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).

Les synergies avec la Commission des comptes de l'environnement (CCEE) continueront à être recherchées. Les domaines qui concernent plus particulièrement les transports sont relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'évaluation des dépenses de protection de l'environnement, en particulier dans les domaines de l'air et de lutte contre le bruit. Le dossier « Mobilité, transport et environnement » sera rendu public en 2006.

5.3. Aspects « européens »

Les statistiques sur la mobilité des voyageurs ne sont que très partiellement couvertes par le système statistique européen. Cependant, il existe un ensemble assez cohérent de textes, en général des règlements, relatifs aux statistiques de transport de marchandises, selon les différents modes.

Pour le transport routier de marchandises, le cadre d'un relevé statistique harmonisé est défini par le règlement n°1172/98 du 25 mai 1998, avec des dispositions de mise en oeuvre dans les règlements n° 2691/1999 du 17 décembre 1999 (spécification des codes par pays), n° 2163/2001 du 7 novembre 2001 (règles de transmission des données), n° 6/2003 du 30 décembre 2002 (diffusion et échange des données) et n° 6/2004 du 6 avril 2004 (exigences de précision). Au 1er trimestre 2006, Eurostat doit achever la mise au point d'une version actualisée de l'outil ILSE (Index des lieux faisant l'objet de statistiques en Europe), qui prendra en compte les codes géographiques de la version 2003 de la NUTS, y compris pour les nouveaux Etats membres. Un nouveau règlement permettra alors de mettre fin à la période de transition pour la codification régionale complète des transports internationaux.

Pour le transport ferroviaire, le règlement n° 91/2003 du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer (marchandises et voyageurs) complété par le règlement n° 1192/2003 (nouvelles définitions adaptation de l'annexe H relative aux accidents), a organisé la fourniture progressive, à partir de 2004, d'un ensemble de tableaux trimestriels et annuels. Le nombre

de tableaux augmente d'année en année, les derniers tableaux à fournir portant sur les segments de réseau (données 2005 à fournir à la mi-2007).

Pour le transport fluvial, la directive n° 80/1119 du 17 novembre 1980 relative au relevé statistique des transports de marchandises par voies navigables intérieures concerne 11 Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Slovaquie), et deux pays candidats (Bulgarie et Roumanie) sont également concernés. Cette directive va être bientôt remplacée par un nouveau règlement qui pourrait être adopté en 2006 pour une entrée en vigueur à partir de 2007.

Pour le transport maritime, le texte de base est la directive n° 95/64/CE du Conseil du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises par voies navigables intérieures. Cette directive a été complétée par les décisions de la Commission n° 988/385/CE du 13 mai 1998, n° 2000/363/CE du 28 avril 2000 (liste actualisée des ports et modifications mineures aux tableaux définis en annexes de la directive), n° 2001/423/CE du 22 mai 2001 (modalités de publication ou de diffusion des données) et n° 2005/366/CE du 4 mars 2005 (actualisation de la liste des ports, ajout de variables et de définitions afin de distinguer la collecte des données sur les passagers de croisière). Une réflexion est en cours en 2006 pour préparer l'actualisation de la directive de 1995 en la remplaçant par un nouveau règlement.

Pour le transport aérien, le règlement n° 437/2003 du 27 février 2003 sur les données statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne a été complété par les règlements n° 1358/2003 du 31 juillet 2003 et n° 546/2005 du 8 avril 2005 (liste des aéroports, description des fichiers de données et des moyens de transmission, version révisée des tableaux, codes et définitions). Un nouveau règlement est en cours de préparation en 2006 pour prendre en compte les aéroports de la Bulgarie et de la Roumanie.

6. Liste des publications

Les publications relatives aux enquêtes statistiques, d'intérêt général, obligatoires ou non, des programmes d'enquêtes sont les suivantes :

- Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE)

Les résultats définitifs de l'EAE transport 2003 ont fait l'objet des diffusions suivantes en 2005 :

- une présentation générale dans un numéro spécifique de « SESP - Infos rapides, transports » :
- une publication sur internet des « Données détaillées structurelles du SESP, Transport » virtuelle, consultable sur le site internet du ministère
Les entreprises de transport
Enquête annuelle d'entreprise
Année 2003

La diffusion de l'EAE 2004 donnera lieu à une publication en mai 2006 et à la diffusion sur internet des résultats détaillés à la fin du premier semestre 2006.

- Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM)

Des résultats mensuels de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) sont intégrés dans les numéros de la série « SESP - infos rapides, transports » consacrés à la conjoncture des transports et dans le Bulletin statistique du SESP - Transport (mise à jour mensuelle dans la partie « statistiques » du site internet du ministère).

Les résultats trimestriels de l'enquête TRM font également l'objet de numéros spécifiques de « SESP - Infos rapides, transport » :

Diffusion annuelle détaillée de l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises en 2004, sur le site internet du ministère.

- Enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés (VASP)

Les résultats de l'enquête VASP feront l'objet de diffusions suivantes :

- une présentation générale, par type de véhicules, dans un numéro spécifique de « SESP - Infos rapides, transports » : à ce jour, seuls les résultats relatifs aux bennes à ordures ont été diffusés : Quinze mille bennes à ordures ménagères en 2001 pour trente millions de tonnes ramassées (n° 206, décembre 2003).

- L'enquête sur la durée du travail des conducteurs

Les résultats trimestriels ou semestriels de l'enquête permanente sur la durée du travail et les rémunérations des chauffeurs routiers sont diffusés dans les publications de l'Observatoire social des transports.

Les résultats sont également repris dans les publications annuelles de l'observatoire social des transports, « Bilan social 2004 du transport routier de marchandises » (Mars 2006)

- Enquête « services » dans le transport de l'Insee

L'enquête conjoncture dans les transports est intégrée à compter de 2006 dans l'enquête « Services », enquête européenne harmonisée obligatoire, de rythme mensuel, à partir d'un échantillon de l'ordre de 400 entreprises du secteur du transport.

- Enquête trimestrielle « messagerie »

Les résultats de l'enquête relative à la messagerie, enquête en partenariat avec TLF, font l'objet, tous les trimestres, d'un numéro de « SESP - Infos rapides, transport ».

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises

Les résultats de l'enquête trimestrielle sur les prix du transport fluvial de marchandises font l'objet, tous les semestres, d'un numéro de « SESP - Infos rapides, transport » :

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises

Les résultats de la nouvelle enquête trimestrielle sur les prix du transport routier de marchandises font l'objet, d'une première publication en mars 2006. Les résultats trimestriels seront présentés chaque trimestre dans la publication « SESP - Infos rapides, transport » :

- Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport en commun de personnes (TRV)

Diffusion annuelle détaillée la plus récente disponible sur le site internet :

Les transports par autocars en 2004

Les résultats de l'enquête relative à 2004 ont également fait l'objet d'une présentation générale dans un numéro spécifique de « SESP Infos rapides, transport » :

- Panel « Suivi de la demande touristique » (SDT) de la direction du tourisme, utilisé par le service économique et statistique pour le suivi des déplacements à longue distance

L'exploitation, dans une optique « transport », des résultats du panel « Suivi des déplacements touristiques », fait l'objet d'un numéro spécifique de « SESP Infos rapides, transport »

Dernier numéro paru :

Les voyages à longue distance des français en 2004 : 195 milliards de kilomètres parcourus (juin 2005).

Les résultats de l'année 2005 seront publiés en juin 2006

Le site internet du ministère de l'équipement, dans sa partie " économie et statistiques " (www.equipement.gouv.fr/statistiques), propose aussi l'accès aux publications traditionnelles du service (SESP-Infos rapides, Notes de synthèse...), la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques annuelles ou conjoncturelles, mais aussi, désormais, l'équivalent de ce qui était antérieurement diffusé sous forme de publication papier « Données détaillées structurelles du SESP ».

Seul, le mémento des transports est maintenu sous ses versions antérieures : document papier et cédérom, tandis que les autres cédéroms disparaissent sous cette forme, leur contenu étant accessible sur le site Internet. Le mémento 2006 sera totalement révisé

La restructuration du site www.equipement.gouv.fr/statistiques se poursuit. Le site permet un accès plus facile aux différents types d'informations disponibles, et accroît le rôle de ce canal dans nos divers moyens de diffusion. La dernière phase de cette restructuration porte sur le développement du projet « bases de données en ligne » qui permettra aux utilisateurs un accès direct aux données détaillées de nos enquêtes ou sources administratives (enquêtes TRM, EAE, fichier central des automobiles...). L'objectif est d'améliorer l'accessibilité aux données pour l'utilisateur et une réduction du coût de mise à disposition pour le SESP.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Formation « Transports, Tourisme », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête auprès des visiteurs étrangers (EVE)	Direction du tourisme et BdF-Direction de la Balance des paiements	Mise en place en 2004.		
Enquête "Vacances"	Division conditions de vie des ménages de l'Insee	En octobre 2004, sur les vacances d'hiver 2003-2004 et celles d'été 2004.	Dans le cadre de l'EPCV.	Terminée
Fichier communal des capacités d'hébergement	Insee - DAT - Pôle tourisme	Projet sur la période 2004-2008		
Suivi des hébergements touristiques autres qu'hôtels et campings	Insee - DAT - Pôle tourisme		Mise en place d'un dispositif	En cours
Extension de l'enquête trimestrielle sur les prix des services de transports de marchandises	SESP		Couverture progressive, en liaison avec l'extension du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles	Effectué pour la route, en projet pour le transport aérien
Enquête "envois – chargeurs - opérations" ECHO	SESP	En 2008 au mieux	Les traitements de L'enquête 2003-2004 sont terminés. Les premiers résultats ont été présentés début 2006	Rapport en 2006
Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL)	SESP	Réalisation en 2006, sur 2005	Enquête complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises	Diffusion des résultats début 2007
Enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés (VASP)	SESP	Prévue en 2008 sur 2007	Enquête complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises	
Enquête « Transit »	SESP	Fin 1 ^{er} semestre 2005	Poids lourds tous pavillons passant les barrières alpine ou pyrénéenne	Diffusion des premiers résultats en mars 2006

opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Evolution du suivi des transports de voyageurs longue distance	SESP		Consolidation du système de suivi	Premiers résultats sur 2004 allers-retours dans la journée
Suivi des transports de voyageurs par rail	SESP (en liaison avec SNCF et RFF)		Entrée en application en 2004 du règlement CE 91/2003 du 16/12/2002	Effectué
Enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises	SESP	Première réalisation en 2004, prochaine en 2006	Enquête complétant le suivi permanent de la durée du travail réalisé à partir des disques de chronotachygraphes.	Résultats disponibles fin 2006
Enquête nationale Transport	SESP, INRETS, INSEE	2007		Premiers résultats en juin 2008, résultats détaillés fin 2008
Enquête Innovation	SESSI	Fin 2005 /2006		Premiers résultats en 2006
Enquête TIC dans les transports (COI-TIC)	INSEE- DARES	4 ^{ème} trim. 2005		Premiers résultats en 2006

<p style="text-align: center;">Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité</p>
--

	page
• Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises	18
• Enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises	20
• Enquête sur les technologies de l'information et de la communication	22
• Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de chronotachygraphe	24
• Enquête sur l'utilisation des véhicules de transports en commun	26

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête dite TRM)

1. Service producteur

Service Economie Statistiques et Prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

3. Objectifs généraux de l'enquête

Etablir des statistiques de parc, de transport de marchandises et de kilométrages des poids lourds.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête, réalisée depuis 1952, est en conformité avec le règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil du 25 mai 1998 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route.

L'enquête TRM répond à l'intérêt des pouvoirs publics pour le suivi des flux de marchandises par origine-destination. Les résultats sont utilisés pour évaluer les implications de ces flux sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement. Ils servent à l'analyse économique au sens très large, du secteur, incluant le suivi conjoncturel, la Comptabilité Nationale et les études sur les entreprises concernées. La concurrence intermodale croissante rend nécessaire l'obtention de statistiques sur tous les modes de transport et en particulier sur le transport routier.

Il existe aussi une demande privée de la part des professionnels (organismes représentatifs, industries liées à l'automobile, transporteurs, chargeurs...). L'objectif principal de cette demande, centrée sur les études de marché, concerne la concurrence intermodale, les parts de marché des divers constructeurs, la concurrence internationale, les industries liées à l'automobile.

En outre, l'enquête sert à alimenter les publications ou banques de données internationales, la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies et la Conférence Européenne des Ministres des Transports.

5. Principaux thèmes abordés

- Parc en service – parcours des véhicules en kilométrage – transport mesuré en tonnes ou tonnes-kilomètres selon la nature de la marchandise ou son conditionnement – origines-destinations - consommation de carburant (tous les trois ans) – activité des utilisateurs de ces véhicules – prix de transport pour le compte d'autrui.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Complément aux enquêtes pluriannuelles sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL) ou les véhicules automoteurs spécialisés (VASP). Ainsi il est possible de faire un bilan du trafic routier.

L'autre pièce maîtresse du dispositif est l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) réalisée sur l'ensemble des secteurs du transport.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête TRM concerne le transport pour compte d'autrui ou pour compte propre, réalisé par les catégories suivantes de véhicules utilitaires immatriculés en France : camions de plus de 3,5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge et de moins de quinze ans (avec ou sans remorque et quel que soit l'âge de celle-ci) ; tracteurs routiers de moins de quinze ans, quel que soit l'âge des semi-remorques.

Echantillon annuel, d'environ 75 000 véhicules, effectué dans la partie du fichier central des automobiles relative au champ de l'enquête (environ 600 000 véhicules).

8. Période de collecte, service réalisant la collecte

L'enquête, réalisée par voie postale, est étalée sur toute l'année. Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête sur son utilisation pendant une semaine de référence. Collecte réalisée par la CETE de Rouen (service technique du ministère en charge des transports)

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Temps pour remplir le questionnaire : ½ heure à 1 heure.

10. Groupe de pilotage

Services de l'administration, représentants d'organisations professionnelles ou syndicales.

11. Diffusion des résultats

Mensuellement pour la conjoncture.

Trimestriellement dans les INFOS RAPIDES du SESP et à l'attention d'Eurostat.

Annuellement dans les tableaux de DONNÉES DÉTAILLÉES disponibles sur le site internet du SESP et dans la base de données SITRAM du SESP.

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête trimestrielle sur les prix du transport aérien de marchandises

1. Service producteur

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
Direction des affaires économiques et internationales.
Service économie, statistique et prospective.

2. Intitulé de l'enquête

Indice des Prix du Transport Aérien de marchandises.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête vise à évaluer les variations des prix des services de transport aérien de marchandises sous la forme d'un indice trimestriel base100 au premier janvier 2006.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe K de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans le transport aérien de marchandises rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices comparables dans le mode routier et fluvial. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE.

Cette harmonisation méthodologique doit permettre d'améliorer la comparabilité des résultats de ces enquêtes, au niveau national (entre modes de transport) et au niveau international (entre États membres).

Enfin, cet indice permettra de distinguer les dévolutions du secteur entre volume et prix.

5. Principaux thèmes abordés

Prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en fonction de l'Origine/Destination, du type de produit transporté, et du type de contrat liant les parties concernées.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet, apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête viendra compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié à ce jour.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ de l'enquête est le transport de marchandises sous lettre de transport aérien. Il inclut le pré ou post acheminement routier du fret dans la mesure où celui-ci est réalisé sous cette forme de contrat, ainsi que le transport aérien proprement dit, en vol mixte ou tout cargo.

La variable suivie est définie par la réglementation européenne : « Prix à la production » (variable 310).

La forte concentration industrielle du secteur impose d'enquêter les entreprises françaises mais aussi les établissements en France d'entreprises étrangères exerçant une activité au départ de France.

En revanche, sont exclus du champ les entreprises pour lesquelles la prestation de transport aérien n'est pas identifiable dans le service global qu'elle réalise (entreprises type intégrateur).

8. Période et périodicité de collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

L'expérience montre que la visite d'un enquêteur dans une entreprise n'excède jamais 90 minutes. Même si le transport aérien possède des particularités, il n'y a pas lieu de penser que ce temps soit dépassé dans le cadre de cette enquête.

Les relevés trimestriels sont conçus afin de requérir de la part de l'entreprise un minimum de temps, notamment parce que les prestations ont été définies en dialogue avec l'entreprise. Chaque relevé est donc spécifique à l'entreprise de transport. L'interrogation porte sur des éléments connus par un correspondant identifié au moment de la visite. Le nombre de prestations suivies pour une entreprise sera fonction de la taille de l'entreprise et de la diversité de son activité. .

La mise à l'étude d'une collecte par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix.

10. Comité de pilotage

Un comité de pilotage de l'enquête a été mis en place.

Il rassemble le SESP, et les acteurs concernés : entreprises enquêtées, et leurs syndicats professionnels. La DGAC est associée aux travaux, ainsi que de la façon la plus large les acteurs parti prenantes dans le secteur : aéroports, association internationale des transporteurs aériens (IATA).

11. Diffusion des résultats

Comme tous les résultats des enquêtes de prix réalisés par le SESP, ceux de l'enquête IPTAM seront diffusés trimestriellement au niveau le plus fin permis par les règles de secret statistique. L'indice général des prix du transport aérien de marchandises sera transmis à Eurostat.

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ
Enquêtes sur les Technologies de l'information et de la communication
(période 2006 à 2009)

1. Services producteurs

INSEE, SESSI, SESP, SCEES
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'INSEE..

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du CNIS et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du CNIS sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie (Rapport Lombard de février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera rénové chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010). (e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirène dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi, que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4500 ; Construction & transports : 2500 ; Commerce : 3300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'INSEE.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive pour examen d'opportunité

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de chronotachygraphes

1. Service producteur :

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
direction des Affaires économiques et internationales
service Economie Statistiques et Prospective

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture des disques de « chronotachygraphes ».

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête fait partie du dispositif de suivi des conditions de travail des conducteurs de poids lourds dans les établissements de transport routier de marchandises (transport marchand dit « pour compte d'autrui », les conducteurs des autres secteurs, faisant du transport pour « compte propre », ne font pas partie du champ de cette enquête). Elle a pour objectif la mesure continue de la durée du travail (et de ses composantes) de cette population.

Bref historique

En 1994, à la suite de conflits sociaux très durs dans le secteur du transport routier de marchandises, l'administration s'est engagée, dans le cadre du contrat de progrès, à mettre en place un dispositif d'observation sociale nationale et régionale des conditions de travail dans ce secteur.

Le dispositif national reposait, jusque mi-2003, sur deux enquêtes complémentaires :

- une enquête pluriannuelle lourde, réalisée par l'Inrets tous les six ans environ (la dernière date de 1999-2000)
- une enquête conjoncturelle « au bord des routes » (d'exploitation trimestrielle), qui a été interrompue mi-2003.

Cette dernière enquête était en effet très coûteuse, et souffrait d'un biais de sélection, dans la mesure où seuls, les conducteurs effectuant des trajets sur d'assez longues distances étaient susceptibles d'être interrogés.

Actuellement, le dispositif régulier de suivi des conditions de travail des conducteurs routiers est le suivant :

- d'une part, la mesure continue de la durée du travail, réalisée par l'enquête « **chronotachygraphes** » mise en place dès l'année 2000 (dans un premier temps de manière expérimentale, en recouvrement avec l'enquête au bord des routes)
- d'autre part, pour les autres composantes des conditions de travail suivies auparavant dans l'enquête « au bord des routes » (modalités d'exercice de la profession, rémunérations, formation...), une enquête par interview des conducteurs à leur domicile. Cette enquête annuelle, prévue initialement pour 2004, débutera début 2006 (pour 2005).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est demandée par la Direction Générale de la Mer et des Transports (DGMT). Elle est co-financée par la DGMT et le SESP.

Les résultats de ce dispositif de suivi régulier (binôme « enquête annuelle / enquête chronotachygraphes ») sont destinés aux administrations, aux organisations professionnelles et syndicales, aux universitaires et chercheurs s'intéressant aux conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

5. Principaux thèmes abordés

Durée de travail en distinguant temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête apporte, conjoncturellement, des informations sur les durées de travail des conducteurs du transport routier de marchandises, en complément du suivi annuel des conditions de travail assuré par l'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'établissement. Le champ de l'enquête est celui du transport routier de marchandises et de la messagerie (défini par les activités des codes NAF : 602L, 602M, 602P, 634A).

Les établissements sont interrogés sur un échantillon de leur effectif salarié, conducteur de véhicules de plus de 3,5 tonnes.

8. Période de collecte

A un rythme annuel, une enquête préliminaire permettant de cibler le champ des conducteurs concernés est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 15 000 à 20 000 conducteurs.

La collecte des enregistrements de chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements.

9. Impact sur l'unité enquêtée dont temps de réponse maximum au questionnaire

Etat récapitulatif de l'échantillon de conducteurs interrogés, recherche des disques ou enregistrements et envoi sous enveloppes pré-affranchies (maximum ½ heure pour une PME). Le nombre de conducteurs interrogés par établissement est limité à un seuil (variable selon la taille). Pour le nouveau dispositif de chronotachygraphe électronique, en voie de généralisation à partir de 2006, la charge de collecte est plus légère (extraction d'un fichier informatique).

10. Groupe de pilotage

Un groupe de pilotage spécifique a été mis en place pour l'enquête « chronotachygraphes ». Il associe l'administration (SESP, DGMT...), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées.

11. Diffusion des résultats

Publication des résultats sur le site Internet du ministère, dans plusieurs produits de diffusion du SESP ou de l'Observatoire social des transports :

- le « Bilan social du transport routier de marchandises »
- contribution au rapport annuel de la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN)
- notes de conjoncture sociale, notes de synthèses, SESP en bref, ...

site Internet du ministère (SESP) : <http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/>

FICHE DESCRIPTIVE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport en commun (TRV)

1. Service producteur

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
 Direction des affaires économiques et internationales.
 Service Economie, Statistique et Prospective.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'utilisation des véhicules de transport en commun (TRV)

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de mesurer le transport de voyageurs utilisant les autocars immatriculés en France métropolitaine pour le transport régulier et le transport occasionnel.

Les principales données mesurées sont le parc de véhicules en service et utilisés, le nombre de voyageurs transportés suivant la nature de service (transport régulier ordinaire, transport scolaire, transport de personnel, tourisme ou autre transport occasionnel), le kilométrage parcouru par les véhicules suivant ces natures de service, le nombre de trajets.

Cette enquête viendra en complément d'autres sources pour affiner les mesures de l'activité. Les autres sources disponibles seront plus largement utilisées, il s'agit de l'enquête annuelle d'entreprises (pour les entreprises du secteur du transport routier de voyageurs) et le registre des transporteurs (information sur le parc d'autocars). L'enquête sera effectuée à intervalle régulier (supérieur à l'année). Sa vocation est en effet d'apporter une mesure des indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'activité du transport régulier et occasionnel (taux de remplissage, longueur moyenne des trajets, kilométrages parcourus par voyageurs...).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ce nouveau dispositif viendra remplacer l'enquête annuelle TRV qui existe depuis 1978 et qui a été suspendue en 2006. Cette suspension a été motivée par le fait que l'enquête, sous sa forme actuelle, ne répond pas aux attentes des différents partenaires et pose des problèmes de qualité et de fiabilité (faible taille de l'échantillon). Pour la mesure de l'activité du transport urbain en Ile de France (hors RATP), mesurée jusqu'alors dans l'enquête, les sources administratives disponibles auprès des autorités organisatrices de transport (et/ou des trois groupes de transports collectifs urbain Véolia, Transdev et Kéolis) seront privilégiées.

Le nouveau dispositif devra répondre aux demandes formulées par les services du ministère comme par les milieux professionnels, en termes d'informations disponibles, de qualité et de cohérence entre les sources. Il a vocation à être plus léger par son périmètre et par son mode d'interrogation qui dans l'enquête précédente était lourd.

5. Principaux thèmes abordés

- Description par nature de service et par mois du kilométrage effectué (km début-fin de mois), du nombre de voyageurs transportés et du nombre de trajets effectués (ou de la longueur moyenne des trajets).
- Caractéristiques physiques du véhicule et consommation de carburants.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet, apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête est la seule source d'information permettant de mesurer l'activité du transport occasionnel et régulier en termes de voyageurs et de voyageurs-kilomètres sur l'ensemble des producteurs de services, qu'il s'agisse des entreprises du transport routier de voyageurs, des autres entreprises qui effectuent ces services pour compte d'autrui et les services pour compte propre (administrations, entreprises, associations).

D'autres sources permettent de connaître chaque année l'activité des entreprises du seul secteur du transport routier de voyageur en termes de kilométrages réalisés. Ces entreprises représentent

environ les trois quarts de l'activité du transport occasionnel et régulier. Il s'agit de l'EAE. D'autres sources concernant le parc en circulation permettent également d'estimer à partir de l'offre potentielle, l'activité sur l'ensemble du champ. En revanche, ces sources ne permettent pas d'évaluer l'activité en nombre de voyageurs et de voyageurs-kilomètres. Elles nécessitent de recourir à des indicateurs de remplissage des cars, de longueur moyenne de trajets et de kilométrages parcourus par voyageurs. L'objet de l'enquête est donc de fournir à intervalle régulier une évaluation de ces indicateurs pour une mesure précise de l'activité.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête porte sur les autocars d'au moins 10 places assises (y compris le conducteur), de moins de 26 ans d'âge, immatriculés en France métropolitaine.

L'enquête est effectuée par sondage. La base de sondage est le fichier central des automobiles (fichier des cartes grises). L'échantillon annuel sera constitué d'environ 15 000 véhicules sur un parc total d'environ 75 000.

Chacun des véhicules tirés fait l'objet d'une enquête portant sur son utilisation pendant un mois de référence. L'unité de sondage est donc le « véhicule-mois ». Chacun des véhicules n'est interrogé qu'une seule fois dans l'année.

8. Période et périodicité de collecte ; service réalisant la collecte

Pour tenir compte de la saisonnalité, l'enquête se déroule tout au long de l'année. La collecte sera assurée par le CETE de Rouen (service technique du ministère en charge des transports).

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse moyen au questionnaire est d'environ 20 minutes

10. Comité de concertation

Un comité de concertation sur les besoins d'information a été mis en place.

Il rassemble le SESP, et les acteurs concernés : DGR, DGMT, CERTU, CNT, GART, CG28/ADF, UTP, FNTV, AFTRI, UNOSTRA, SNET, STIF, OPTILE, FGTE/CFDT.

11. Diffusion des résultats

Un SESP Infos Rapides de 4 pages et une brochure de résultats de l'année enquêtée dans la série Données détaillées du SESP seront publiés l'année suivant l'enquête.

Les principaux données de l'enquête sont également diffusées chaque année dans le Mémento de statistiques des transports et dans le rapport de la commission des comptes des transports de la nation.